

22 Mars 2018

Édition 4, Numéro 3

# Nouvelles de Val-Joli



## Membres du conseil :

Maire Rolland Camiré, P.22  
Siège #1 : Sylvain Côté  
Siège #2 : Philippe Verly  
Siège #3 : Gilles Perron  
Siège #4 : Raymond Côté  
Siège #5 : Lise Larochelle  
Siège #6 : Josiane Perron

## Hôtel de Ville :

Julie Brousseau, D.G., P.26  
Marie-Ève Parr, Insp. P.25  
Line D. Letendre, Sec. P.21  
Pier Lacasse, Voirie P. 24  
Stéphane Côté, Voirie  
Diane St-Pierre, Concierge  
Yannik Scrosati, Loisirs



500, Route 249  
Val-Joli, Québec  
J1S 0E8

**TÉLÉPHONE :**  
(819) 845-7663

**TÉLÉCOPIEUR :**  
(819) 845-4399

**ADRESSES  
ÉLECTRONIQUES :**  
mairie@val-joli.ca  
direction@val-joli.ca  
secretariat@val-joli.ca  
urbanisme@val-joli.ca  
voirie@val-joli.ca  
loisirs@val-joli.ca

Retrouvez-nous, à l'adresse :

[www.val-joli.ca](http://www.val-joli.ca)



Facebook  
Loisirs de Val-Joli

## CALENDRIER DES COLLECTES



### Plusieurs personnes nous demandent pourquoi ils n'ont pas reçu leur calendrier des activités et collectes en Janvier comme à l'habitude.

Notre contrat de collectes avec Sani Estrie venait à échéance au 1<sup>er</sup> avril. Comme nous introduisons le bac brun à ce moment-là, les fréquences de collectes des autres bacs étaient appelées à changer. Votre bac brun vous sera fourni gratuitement par la municipalité et il demeurera rattaché à votre propriété (vous le laissez là si vous déménagez). Il vous sera livré en fin avril ou en mai. C'est à suivre. Il sera ramassé toutes les semaines pendant l'été et aux mois l'hiver.

La taxe de collecte du bac brun s'élève à 40\$ pour 2018. Étant donné que nous avons réduit le taux de taxation de 0,70\$ à 0,60\$ par 1 000\$ d'évaluation, vos taxes ne vous coûteront pas plus cher que l'an passé. Elles pourraient même vous coûter moins cher.

Dans le prochain bulletin, vous aurez un calendrier des collectes pour le reste de l'année.

## VOS TAXES 2018

Nous avons posté les comptes de taxes 2018 le 22 février dernier. Votre premier paiement de taxes municipales est attendu au plus tard le **23 mars** prochain. Merci à ceux qui s'en sont déjà acquittés !

S'il est difficile pour vous de payer en 4 versements, vous pouvez planifier vos versements autrement, en autant que ceux-ci soient effectués avant les dates indiquées sur les petits coupons. Autrement dit, si vos taxes s'élèvent à 1000\$, vous pourriez payer 125\$ par mois pendant 8 mois à partir de janvier.



## RÉUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE MARS 2018

### Voici un résumé des principales décisions de la réunion du 5 mars. 2018 :

- Adoption des 2<sup>e</sup> projet de règlement de zonage et lotissement
- Adoption de modification du règlement de permis et certificat
- Avis de motion du règlement d'emprunt – Prog de mise aux normes des installations septiques de la Municipalité de Val-Joli.
- 1<sup>er</sup> règlement modifiant le règlement concernant l'obligation d'installer une soupape de sûreté.
- Emplois étudiants
- Adjudication du contrat d'ordures pour 2018-2019 à Sani-Estrie
- Dérogation mineure – Augmentation d'unités animales lot 3 678 211
- Demande CPTAQ – Autorisation de morcellement pour implanter un système d'installation septique
- Demande CPTAQ – Servitude de conduite et droit de superficie – Bâtiment de surpression
- TRANS-APPEL – Adhésion de la Municipalité d'Ulverton
- Exposition agricole de Richmond – Commandite
- Festival du Papier – Commandite
- Mandat à un arpenteur géomètre pour une description technique de droit de superficie et localisation du bâtiment de surpression
- Club Les patin d'argent de Windsor – Commandite

### Voici un résumé des principales décisions de la réunion spéciale du 13 mars 2018 :

- Modification du système informatique – Serveur problématique
- PAARM 2017-2018 – Réalisation des travaux dans le Rang 10

**AVIS D'ENTRÉE EN VIGUEUR – RÈGLEMENT 2018-05**

**2018-05 AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE PERMIS ET CERTIFICAT NUMÉRO 2004-9**

Prenez avis que le conseil de la Municipalité de Val-Joli, lors de sa séance du conseil tenue le 5 mars 2018, a adopté « **VISANT À MODIFIER LE RÈGLEMENT SUR LES PERMIS ET CERTIFICAT NUMÉRO 2004-9 DANS LE BUT DE PERMETTRE UN SEUL RENOUVELLEMENT D'UN PERMIS DE CONSTRUCTION OU D'UN CERTIFICAT D'AUTORISATION POUR LA MOITIÉ DU TARIF, D'EXIGER DES PHOTOS LORS DE LA POSE D'UNE INSTALLATION SEPTIQUE; ET D'AJOUTER AUX DOCUMENTS NÉCESSAIRES POUR UNE DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUCTION, L'AUTORISATION DU MINISTÈRE DES TRANSPORTS, DE LA MOBILITÉ DURABLE ET DE L'ÉLECTRIFICATION DES TRANSPORTS POUR LES TERRAINS DONT L'ACCÈS SE FAIT SUR UNE ROUTE PUBLIQUE NUMÉROTÉE HORS DU PÉRIMÈTRE D'URBANISATION** » et que ce règlement entre en vigueur au 6 MARS 2018 selon la Loi.

Toute personne intéressée peut consulter ce règlement et en obtenir une copie en s'adressant au bureau de la soussignée, pendant les heures habituelles d'ouverture du bureau.

DONNE A VAL-JOLI, CE 6 MARS 2018.

**Julie Brousseau**  
Directrice générale et secrétaire-trésorière

**AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT D'INSTALLATION SEPTIQUE**

**2018-06 – AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT D'EMPRUNT – PROGRAMME DE MISE AUX NORMES DES INSTALLATIONS SEPTIQUES DE LA MUNICIPALITÉ DE VAL-JOLI**

Monsieur Philippe Verly donne avis de motion qu'à une prochaine séance sera présenté pour adoption, le règlement numéro 2018-06 Règlement d'emprunt – Programme de mise aux normes des installations septiques de la Municipalité de Val-Joli.

**Julie Brousseau**  
Directrice générale et secrétaire-trésorière

**AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT D'INSTALLATION SOUPE**

**2018-07 – AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2016-09 CONCERNANT L'OBLIGATION D'INSTALLER UNE SOUPE DE SÛRETÉ.**

Monsieur Sylvain Côté donne avis de motion qu'à une prochaine séance sera présenté pour adoption, le règlement numéro 2018-07 Règlement modifiant le Règlement 2016-09 concernant l'obligation d'installer une soupe de sûreté en y ajoutant un article sur la non-responsabilité de la Municipalité en cas de non-entretien.

**Julie Brousseau**  
Directrice générale et secrétaire-trésorière

**AVIS DE MOTION – CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS MUNICIPAUX**

**2018-09 – AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT DE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS MUNICIPAUX**

Monsieur Philippe Verly donne avis de motion qu'à une prochaine séance sera présenté pour adoption, le règlement numéro 2018-09 relatif à la révision du *Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux*, énonçant les principales valeurs de la municipalité en matière d'éthique ainsi que les règles déontologiques devant guider les membres du conseil, pour être adopté.

**Julie Brousseau**  
Directrice générale et secrétaire-trésorière

## COMITÉ DES LOISIRS

## INSCRIPTION À LA LIGUE DE BALLEMOLLE

## AMICALE INTER-MUNICIPALE

## INSCRIPTIONS 2018

POUR LES ENFANTS DE

**5-12 ANS** ET DE **13-16 ANS**

Groupe 1 : 5 à 7 ans

Maternelle-2<sup>e</sup> année) les mardis à 18 h

Groupe 2 : 8 à 9 ans

(2<sup>e</sup>-3<sup>e</sup> année) les mardis à 19 hGroupe 3 : 10 à 12 ans (4<sup>e</sup>-6<sup>e</sup> année)

les mardis à 20 h

Groupe 4 : 13 à 16 ans

les jeudis à 20 h

(à valider selon la ligue intermunicipale)

**Dates d'inscription :** **jeudi, le 19 avril** entre 18h30 et 21h00  
 et **samedi, le 21 avril** entre 9h00 et 12h00

au bureau municipal situé au **500 route 249, Val-Joli**

**Frais d'inscription :** **40\$ pour 1 enfant** - **75\$ pour 2 enfants** - **105\$ pour 3 enfants** -

\*\*\*Après le 21 avril, les frais d'inscription seront majorés à 50\$ par enfant.\*\*\*

*Le formulaire d'inscription est disponible sur notre site internet : [www.val-joli.ca](http://www.val-joli.ca)*

**POUR INFORMATION :** [loisirs@val-joli.ca](mailto:loisirs@val-joli.ca) ou 819-845-7663



Nous sommes toujours à la recherche de bénévoles pour la ligue de balle-molle intermunicipale (marqueurs, entraîneurs, arbitres) pour notre saison 2018.

Les entraîneurs confirmeront les dates de début des pratiques en mai.

## COLLECTE DES GROS REBUTS

Notre **UNIQUE** collecte de gros rebuts se tiendra le **vendredi, le 15 juin**

★ ★ Nous n'effectuons qu'une seule collecte, car ces rebuts se retrouvent au site d'enfouissement. Nous vous invitons plutôt à les apporter à l'Écocentre du rang 2, à St-François, où ils seront récupérés ou recyclés de la façon la plus écologique possible.



## PROJET DU COMITÉ D'ÉVEIL À LA LECTURE ET À L'ÉCRITURE

Le Comité d'éveil à la lecture et à l'écriture (ÉLÉ) du Val-Saint-François recherche des amateurs de livres de 50 ans et plus pour devenir des bénévoles-lecteurs dans le cadre de leur projet Lire et faire lire!

Dans le but de transmettre le plaisir de la lecture aux enfants, des bénévoles-lecteurs aînés iront une fois par semaine pendant sept à huit semaines lire une histoire à un petit groupe d'enfants dans les écoles ou dans un service de garde en milieu familial. Les enfants pourront profiter de ce moment pour développer leur vocabulaire, leur estime de soi et favoriser leur réussite scolaire. Quant aux aînés, ils pourront partager leur amour des livres et leurs expériences de vie. Surtout, avec ces rencontres naîtront des liens intergénérationnels qu'on souhaiterait plus présents dans le quotidien des citoyens et familles actuelles.

Une **formation** préparatoire gratuite pour les bénévoles sera offerte aux lecteurs à la **mi-mars et au début octobre 2018**. En partenariat avec la concertation ValFamille, le Comité ÉLÉ invite tous les intéressés à **communiquer avec Michèle Laberge, coordonnatrice du Comité ÉLÉ au 819 644-0133 ou par courriel à [cdc.vsf@gmail.com](mailto:cdc.vsf@gmail.com)**.

## DÉROGATION MINEURE

Est par les présentes donné, par la soussignée directrice générale et secrétaire-trésorière de la susdite municipalité, qu'il y aura séance ordinaire du conseil le 9 avril 2018 à 20 heures, au 500, route 249 à VAL-JOLI.

**Nature et effets :** Demande pour permettre le morcellement d'un terrain avec 4 maisons existante afin de permettre des frontages dérogatoires mais qui permettront à chaque maison d'être sur son propre lot

**Identification du site concerné :** 334 à 346 Route 143                      **Lot # 5 791 520**

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

Donné à Val-Joli ce 20 mars 2018.

**Julie Brousseau**, Directrice générale et secrétaire-trésorière



Ministère de la Sécurité publique du Québec

Les cendres de bois peuvent demeurer chaudes jusqu'à 7 jours et continuer de produire du monoxyde de carbone. Au Québec, environ un incendie tous les 2 jours est causé par un mauvais entreposage de cendres chaudes! Placez-les dans un contenant métallique à fond surélevé et muni d'un couvercle, puis déposez-le à l'extérieur, sur une surface incombustible, à plus d'un mètre des bâtiments. Vous pouvez également ajouter de l'eau ou de la neige aux cendres chaudes pour les refroidir.



## CALENDRIER DES ACTIVITÉS

Vous trouverez ci-joint en page centrale le calendrier des activités pour le reste de 2018. Il comprend la collecte des bacs bleus (recyclage) et celle des bacs verts (ordures), mais pas celle du bac brun. C'est la MRC qui se charge de commander les bacs bruns et de voir à l'horaire des collectes de celui-ci. Nous vous informerons de celle-ci dans les prochains numéros.

## PHOTOGRAPHIES D'ACTIVITÉS

Si vous prenez des photographies lors des activités de loisirs, nous aimerions en recevoir une copie. Il est toujours plaisant d'en insérer dans notre journal!

Envoyez-les à Yannik Scrosati à [loisirs@val-joli.ca](mailto:loisirs@val-joli.ca) ou à Line à [secretrariat@val-joli.ca](mailto:secretrariat@val-joli.ca).

## POURQUOI LIRE LE BULLETIN ?

Il arrive que des contribuables se plaignent de ne pas avoir reçu telle ou telle information. Par exemple, quelques personnes se sont plaintes de s'être rendues voter au bureau municipal le 5 novembre dernier, ne sachant pas que l'élection se tenait à l'école St-Philippe. D'autres téléphonent pour connaître les dates de collecte des gros rebus, etc. Or, ces informations vous sont toutes transmises dans notre bulletin municipal mensuel au fur et à mesure. Nous travaillons fort pour produire ce bulletin tous les mois afin que vous vous sentiez proches de votre municipalité et que vous soyez au courant des dernières nouvelles la concernant (ses règlements, réunions spéciales, activités de loisir, etc.). Quand les gens se plaignent à moi du manque d'information, je vérifie deux choses avec eux :

- 1- S'ils reçoivent leur bulletin par le courrier;
- 2- S'ils le lisent.

Dans 99,5% des cas, ils le reçoivent bien, mais ILS NE LE LISENT PAS. Notre bulletin est le meilleur moyen dont nous disposons pour vous rejoindre tous personnellement. Pourquoi ne pas vous offrir un petit deux minutes de lecture, une fois par mois, en buvant votre petit café ? Vous pourriez même nous suggérer des thèmes au niveau municipal sur lesquels vous vous questionnez ! Si vous avez de meilleures idées, faites-les nous connaître! Et passez le mot à vos voisins ou amis qui ne lisent pas le bulletin!

Line Desmarais Letendre, secrétaire